

Démarche qualité et gestion des risques : les pilotes de processus

Feuille de route : prise en main du pilotage du processus Prise en charge médicamenteuse

Objectifs	Actions
Prendre connaissance de la politique interne de Management de la Prise en Charge Médicamenteuse existante	<p>Par exemple : les orientations de la politique interne</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la culture de sécurité autour de la prise en charge médicamenteuse ; → Réduire la consommation de benzodiazépines ; → Sécuriser la PECM par le déploiement de la conciliation médicamenteuse. <p><u>Documents à consulter</u> : politique de Management de la Prise en Charge Médicamenteuse de l'établissement et le livret d'accueil du patient.</p> <p><i>Rappel</i> : La politique est mise à jour et réajustée tous les 4-5 ans.</p>
Réaliser une revue documentaire	<p>Vérifier la conformité des documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux règles de gestion documentaire interne • aux besoins de l'établissement. <p><u>Documents à consulter</u> : procédure des procédures, procédures, modes opératoires, enregistrements en lien avec le processus</p>
<p>Faire un état des lieux pour savoir où en est le processus.</p> <p>Au regard de la politique MPECM : les recommandations sont-elles respectées ? Existe-t-il des procédures, un suivi et des évaluations ?</p>	<p>Consulter les anciennes évaluations (audit comme par exemple Interdiag, REX, etc.)</p> <p>Consulter les résultats d'indicateurs (EI en lien avec la prise en charge médicamenteuse, consommation d'antibiotiques dans l'établissement, consommation de benzodiazépines, nombre de réunions COMEDIMS, nombre de REX liés à des EIM, nombre de conciliations médicamenteuses menées, nombre d'ateliers en lien avec l'éducation thérapeutique dont nombre d'heures portant sur le médicament, etc.)</p> <p>Consulter la cartographie des risques <i>a priori</i> et les évènements indésirables en lien avec le processus</p> <p>Réaliser un état des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec les professionnels. • Observation et consultation documentaire.

	<p><u>Documents à consulter</u> : comptes rendus de la COMEDIMS, comptes rendus des évaluations, fiches des indicateurs, cartographie des risques <i>a priori</i>, manuel qualité, procédures et enregistrements, dossier patient, etc.</p> <p><u>Méthodes possibles</u> : visite de risques, audit</p>
Prendre en compte l'aspect ressources humaines .	<p>Consulter les formations et sensibilisations passées/existantes/prévues, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance du circuit du médicament - Les never events - La culture sécurité (formation en lien avec la gestion du risque pouvant améliorer la culture sécurité) - Les modules disponibles sur la plateforme e-learning de la clinique : erreur médicamenteuse, le bon usage des insulines, etc. <p>Vérifier la fiche de mission du pilote du processus PECM et du Responsable du Système de Management de la Qualité de la Prise en Charge Médicamenteuse</p> <p><u>Documents à consulter</u> : plan de développement des compétences, bilan annuel du COMEDIMS des années passés, fiches de mission pilote du processus PECM et du RSMQ de la PECM</p>
S'assurer du fonctionnement de l'instance associée, la COMEDIMS et des vigilances	<p>Vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la composition • le règlement intérieur • le mode fonctionnement effectif (réunions et preuves associées) • de la communication employée. <p><u>Documents à consulter</u> : règlement intérieur de la COMEDIMS, convocation aux réunions, comptes rendus, bilan annuel de la COMEDIMS des années passées, outils de communication (journal interne, intranet, etc.)</p> <p><u>Actions suivantes</u> : <i>Mettre en œuvre la sous-commission à raison de 3 réunions/an</i></p>
Vérifier le PAQS	<p>Consulter le PAQS existant et vérifier la cohérence avec les constats réalisés et les actions d'amélioration envisagées.</p> <p><u>Document à consulter</u> : PAQS</p> <p><u>Actions à suivre</u> : <i>supprimer / modifier / ajouter les actions nécessaires au PAQS</i></p>

<p>Partager la démarche et intégrer les résultats collégialement en réunion de la COMEDIMS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Convoquer la COMEDIMS pour cet objet 2. Faire valider les choix d'amélioration 3. Transmettre pour validation à la CME 4. Mettre à jour le PAQS. <p><i>Document à consulter</i> : PAQS</p> <p><i>Actions suivantes</i> : S'assurer de la mise en œuvre et du suivi en COMEDIMS et COPIL</p>
<p>Mettre à jour les inscriptions</p>	<p>Vérifier et mettre à jour si besoin les personnes référentes auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'ANSM (correspondant pharmacovigilance, matérovigilance, réactovigilance) • du CRPV (Centre Régional de Pharmacovigilance) et centre d'addictovigilance • de CONSORES • du CPIAS pour le référent antibiotiques. <p><i>Rappel</i> : Réajuster au besoin selon les évolutions du personnel</p>
<p>Construire la veille informative sur mon processus</p>	<p>S'inscrire aux newsletters, forums : ANSM, HAS</p> <p><u>Au niveau régional</u> :</p> <p>OMEDIT, CEIP-A (Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et d'Addictovigilance) CRPV (Centres Régionaux de Pharmacovigilance)</p> <p><i>Actions suivantes</i> : Mettre à jour les documents, informer les équipes et la COMEDIMS</p>